

De la vigne à l'arbre

(Exemple de boisement réalisé sur d'anciennes terres agricoles)

Monsieur Boudon de Laroquette, propriétaire à Portiragnes (Vallée de l'Hérault) nous explique pourquoi et comment, à l'âge de 54 ans, il a fait le choix de remplacer ses vignes par des "arbres à bois".

La surface initiale de l'exploitation agricole est de 17 hectares, répartis en 12 hectares de vignes et 5 ha de landes et garrigues. Elle est située entre Béziers et Agde, à 3 kms du bord de mer.

Le niveau de production du vignoble était volontairement limité à 80 hectolitres/hectare (potentiel = 150) pour produire un vin de qualité, commercialisé en vente directe.

Les motivations - Le contexte

"A 54 ans, la viticulture représentait une charge de travail trop lourde pour moi, ayant par ailleurs d'autres revenus. De plus, mes héritiers directs n'étaient pas intéressés pour poursuivre l'activité. Je souhaitais pouvoir bénéficier de la pré-retraite en évitant une cession obligatoire des terres. D'ailleurs ces terres sont très difficilement vendables.

Enfin, vu mon âge, je ne cherchais pas une spéculation qui rapporte tout de suite de l'argent.

J'ai toujours manifesté un intérêt "affectif" et "esthétique" pour les arbres. Je savais que le boisement permettait de bénéficier des avantages fiscaux en vigueur concernant l'impôt sur le revenu, l'impôt foncier et les droits de mutation.

J'ai donc fait le choix d'arracher progressivement 10 ha de vignes (entre 1979 et 1984) en bénéficiant de la prime d'arrachage. J'ai conservé 2 ha de cépages nobles pour produire

une petite quantité de vin de qualité destinée à la consommation personnelle et à une clientèle privilégiée.

C'est en 1983 que j'ai réalisé les premières plantations".

Les plantations

"Mon choix a été guidé par plusieurs éléments :

Je souhaitais innover en plantant autre chose que des résineux. Je sais que les résineux je ne les aurais pas gardé longtemps : autour il y a des talus qui brûlent chaque année.

Je voulais utiliser au mieux les bonnes potentialités des sols : les sols sont dans l'ensemble riches et profonds, pour produire du bois de qualité.

J'ai fait des plantations de cèdres, de noyers et de féviers.

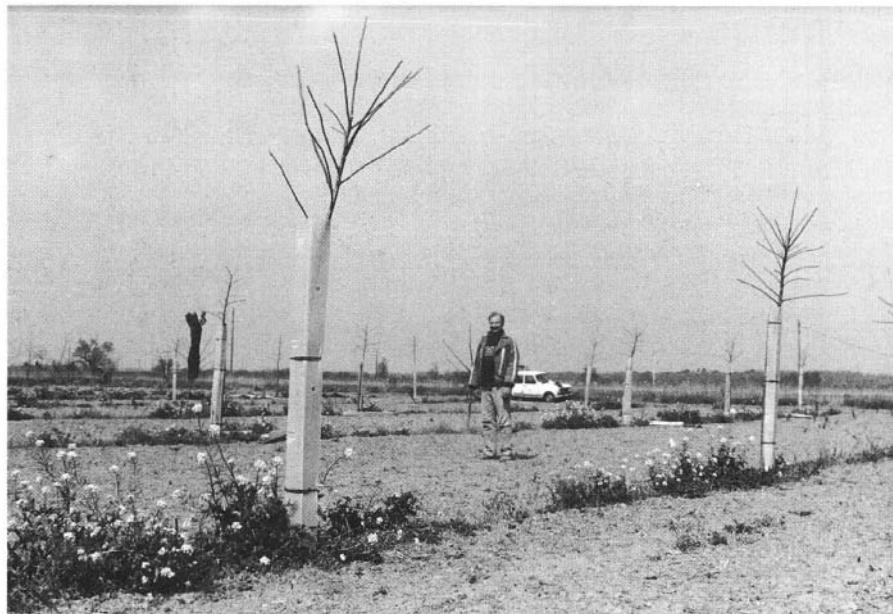


Photo 2 et 3 : Plantation de noyers hybrides "Paradox" chez M. Boudon de la Roquette (Portiragnes - Hérault).

Photo C.D.

1 an après la plantation, ci-dessus, avec maïs intercalaire.

2 ans après la plantation, ci-dessous.



Les cèdres ont été plantés en 1983. Ils proviennent de la pépinière Averous. Ce sont des plants enchaussette "Melfert". Le pourcentage de réussite est d'environ 45 %. La ligne de réussite passe par des terrains qui n'ont pas une très forte teneur en argile ; et la ligne de non-réussite passe par les terrains argileux, très compacts. Sur ces 2 hectares plantés de cèdres, les résultats sont quand même assez décevants parce que beaucoup d'arbres reprenaient bien jusqu'à la 3ème année, où ils sont morts.

Leur hauteur actuelle est d'environ 1 mètre.

Pour ce qui est de la conduite technique de la plantation, je dois dire aussi qu'au début nous avons bien aidé les arbres en les sarclant comme les plants de vignes.

Bien que le cèdre résiste bien à l'incendie, je vais être obligé d'imaginer un circuit automatique pour assurer une protection efficace.

• Des noyers hybrides (*nigra x regia* et *paradox*) ont été plantés ensuite (1985 et 1988). Ce sont des plants à racine nue provenant des pépinières Payre (Isère) et du Domaine de Lalanne (Garonne). Les noyers hybrides sur terrain sec en coteaux se développent plus rapidement que ceux qui sont en plaine, par un phénomène que je n'explique pas.

Quant aux "paradox", j'ai voulu essayer après avoir lu dans un ouvrage que l'on pouvait les essayer en région méditerranéenne. J'ai su par la suite que c'était parce qu'ils résistaient à la sécheresse, or je les ai mis dans un terrain frais de nature. On verra ce que ça donnera.

Pendant les premières années de la plantation de noyers, il y a eu des cultures intercalaires de maïs-semence qui ont été faites dans ces parcelles avec cession gratuite à l'agriculteur qui les réalisait. En contrepartie il a planté gratuitement les arbres.

• Les plantations de féviers sont sensationnelles ! C'est une réussite que je n'avais pas prévue. Ils poussent très vite et très haut (4 mètres à 3 ans).

Ce sont des Féviers d'Amérique (plants RN provenant de la pépinière Clémendot). Ils ont été plantés en 1985 (pour 1,5 ha) et en 1986 (pour 3 ha). Ils sont plantés en plaine sur des terrains un peu salés (raison pour laquelle je n'ai pas pris de noyers). Les féviers tolèrent très bien le sel. Ces plantations sont encore jeunes pour tirer des conclusions.

La conduite des plantations

Les plantations font l'objet d'un suivi particulier avec le C.R.P.F. (Maurice Cavet) et l'I.N.R.A. (Laboratoire d'Etudes Comparées des Systèmes Agraires - Christian Dupraz) : cf. encadré qui suit.

Les plantations de feuillus ont été réalisées à large

espacement permettant ainsi une culture intercalaire temporaire.

Le paillage plastique avait été utilisé pour les 2 parcelles de noyers, puis abandonné par la suite, le binage s'avérant nécessaire.

Les noyers hybrides "Paradox" (Croisement Noyer Commun x Noyer Hindsii réputé résistant à la sécheresse) ont fait l'objet d'un essai d'abri-serre (dont les résultats sont présentés ci-après).

Enfin, les noyers font l'objet d'une taille en formation spécifique régulière (1 à 2 fois par an) ; et les féviers ont été défouchés en hiver 88-89.

Les difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées par Monsieur Boudon de la Roquette n'ont pas été d'ordre technique mais d'ordre juridique, fiscal, social, pendant la phase de changement de nature de culture.

FM : "Quand vous dites que le boisement était pour vous une manière de conserver vos terres tout en bénéficiant de la retraite, qu'est-ce que cela veut dire exactement ?"

Mr.B : "Pour bénéficier de la retraite agricole (Mutualité Sociale Agricole) il faut arrêter l'exploitation des terres. Or, le boisement d'une terre (excepté pour le peuplier souvent considéré comme une culture) n'est pas considéré comme une exploitation. C'est hors du domaine de la MSA."

FM : "D'autre part, vous avez eu des difficultés à obtenir le changement de nature de vos terres. Pouvez-vous nous l'expliquer ?"

Mr. B : "Oui. Je me suis d'abord adressé au service du cadastre. Là, on m'a expliqué que la décision de changement était du ressort de la Commission des impôts locaux. Mais cette commission dans la réalité ne décide jamais ou prend énormément de temps pour décider.

Et moi, j'avais toujours mes parcelles en exploitation.

Jusqu'au moment où je me suis mis en colère et ai mis en demeure le cadastre de régler ce problème. Quelques jours plus tard les gens sont venus. J'ai eu simplement à fournir une attestation comme quoi la parcelle était plantée en bois. Et le problème a été réglé."

Il est à noter que Monsieur Boudon de Laroquette n'a fait appel à aucune aide extérieure pour raisonner ce choix, comme pour procéder au choix des espèces et variétés : "J'ai préféré payer mes plants et mon travail, plutôt que l'on m'impose quelque chose".

**Propos recueillis par Dominique VIAL
lors de Foresterranée'90**